

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du Vendredi 22 Mars 2024

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres

α 21 en exercice

α 14 présents et représentés

α 14 votants

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-deux Mars à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA TABLE DU LAC, 19 RUE DU LAC (88390 SANCHEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY).

Pouvoirs :

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme KARM Emilie (Responsable du service Instances Paritaires), M. VIAC Venenzio (Conseiller Statutaire et Juridique), M. BELHAJ Ayoub (Contrôleur de gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX).

2024/06. Convention-cadre d'accès et d'utilisation des applications informatiques proposés par le CDG 88

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L413-1 à L413-7 et L 452-40,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Considérant que le Centre de Gestion des Vosges élabore diverses applications informatiques (outil LDG, outil livret d'accueil sécurité...) et qu'il souhaite pouvoir mettre à disposition d'autres collectivités non affiliées situées dans le département ou hors département,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention-cadre permettant de définir les conditions générales d'accès et de fonctionnement des applications informatiques proposées par le CDG 88,

Considérant qu'il y a lieu parallèlement de disposer d'une convention complémentaire pour l'applicatif informatique « Lignes Directrices de Gestion »,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Adoptent la convention-cadre ci-annexée ainsi que la convention spécifique relative à l'applicatif informatique "Lignes Directrices de Gestion"

Date d'effet de la délibération : 22/03/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT**

